



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

Veille sur les opportunités de financement

002 / Mars 2016

Appels à projets en cours

➤ **La Fondation d'entreprise OCIRP // « Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public »**

La Fondation d'entreprise OCIRP soutient des projets de structures à but non lucratif pour : **i) Aider l'orphelin et sa famille** : Groupes de parole et d'art thérapie pour les enfants et les adolescents, soutien à la parentalité du parent endeuillé, programmes de réinsertion, stages de découverte des métiers, séjours de vacances, accès à la culture et aux loisirs etc. **ii) Former les professionnels de l'enfance et de l'éducation** : Colloques, séminaires, journées d'étude, analyse de pratiques, formation initiale ou continue ; **iii) Sensibiliser le grand public** : Œuvres littéraires, spectacles musicaux, théâtre, documentaires, films, court-métrages etc. **NB** : il est envisageable, pour les structures à but non lucratif, de s'associer à des chercheurs. Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation d'entreprise OCIRP **met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques. L'appel à projets est ouvert tout au long de l'année. Les dossiers sont instruits deux fois par an par l'équipe de la Fondation. Date limite de candidature : Début avril 2016**

Informations complémentaires : <http://appelaprojets.fondation-ocirp.fr/fr/>

➤ **Etudiants & Développement, France Volontaires et Solidarité laïque - Le PIEED, 7eme édition !**

Le PIEED soutient les projets **d'associations étudiantes d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)**. Cette démarche éducative vise à **sensibiliser et fédérer autour des enjeux de la solidarité internationale**. Grâce à des outils pédagogiques de natures très diverses, elle provoque une prise de conscience sur l'impact de nos modes de vie et de consommation dans le monde. Ainsi, elle véhicule autour d'elle la nécessité de devenir acteurs du changement et de solidarité internationale en agissant à l'échelle locale. Chaque année, les associations étudiantes disposent de 4 mois pour postuler au PIEED. **5 lauréats** seront ensuite accompagnés dans la réalisation de leur projet et soutenus financièrement (**1er prix : 5000€, 2ème prix : 3500€, 3ème prix : 2500€, 4ème et 5ème prix : 1500€**). Plus qu'un simple apport financier, il s'agit pour E&D d'aider les étudiants, de manière impliquée, à monter et structurer leur projet. Le PIEED permet à ces 5 porteurs de projets de puiser un soutien efficace au sein de notre réseau, notamment par leur mise en relation avec des professionnels du monde de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale afin de soumettre leur projet et de se confronter à un point de vue expert. Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 11 avril 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.etudiantsetdeveloppement.org/article/le-pieed-un-coup-de-main-aux-assos-etudiantes-pour-agir-ici-en-solidarite-internationale>

➤ **Fondation Groupama pour la santé // Prix de l'innovation sociale 2016**

Ce Prix vise à soutenir des actions innovantes marquant une avancée significative ou une rupture et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles. Il doit contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social, l'insertion professionnelle ou aider au développement de l'éducation thérapeutique du patient isolé par la maladie. **Le projet retenu bénéficie d'un soutien financier de la Fondation de 20 000 euros.** Les projets doivent être présentés par une structure justifiant de son existence en France métropolitaine. Ils doivent concerner exclusivement des maladies rares, telles que définies par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et recensées dans l'annuaire [Orphanet](#) et s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes : **i)** Contribuer à rompre l'isolement, **ii)** Favoriser le lien social et/ou l'insertion professionnelle, **iii)** Aider au développement de l'éducation thérapeutique du patient, isolé par la maladie. Les projets seront évalués par la Fondation sur les critères suivants : • **L'innovation** : le projet doit apporter une réponse innovante à un besoin non satisfait ; • **L'ouverture** : le projet doit avoir une capacité de modélisation pour un transfert d'expertise et d'expérience à d'autres catégories de personnes ou de pathologies ; • **La faisabilité** : le projet doit avoir fait l'objet d'une étude approfondie quant à sa faisabilité technique et doit justifier d'un modèle économique viable ; • **L'évaluation** : le projet devra préciser les modalités d'évaluation prévue à partir d'objectifs clairement définis ; • **La mise en œuvre** : elle devra avoir lieu **dans les 24 mois suivant la remise du Prix.** Le dépôt des dossiers doit se faire uniquement sur le site, en cliquant sur ce [lien](#) **au plus tard pour le 17 avril 2016 à minuit.**

Informations complémentaires : <http://www.fondation-groupama.com/sante/p-217>

➤ **Fondation Paul & Nina Carasso // Filières Pêches Durables**

L'objectif de cet appel à projet est **de favoriser, dans le secteur des pêcheries artisanales (en eau salée ou eau douce), le développement des méthodes de pêche respectueuses de l'environnement.** Pour cela, les projets peuvent **encourager les professionnels de la pêche artisanale à diffuser et mutualiser des techniques de pêche plus respectueuses des écosystèmes marins.** Ces techniques peuvent par exemple permettre : **i)** de mieux cibler les prises afin de diminuer, à volume commercialisable constant, l'impact écologique de la pêche ; **ii)** d'améliorer la qualité (visuelle, gustative etc.) des produits, et/ou de valoriser les sous-produits de la pêche afin de permettre une diminution des quantités pêchées tout en maintenant le niveau de revenu des pêcheurs. Outre la plus-value écologique, l'identification des techniques à diffuser doit considérer à la fois la viabilité économique et l'acceptation sociale d'une diffusion importante. Les projets peuvent également encourager des techniques de gestion durable et participatives des stocks en en organisant un dialogue constructif entre les parties prenantes. La durée de l'action est comprise **entre 1 et 3 ans et se situer en France ou en Espagne.**

Date limite de dépôt du dossier de demande de financement : **30 avril 2016.**

Informations

complémentaires :

http://www.fondationcarasso.org/sites/default/files/redacteur/fichiers/fondation_daniel_et_nina_carasso_-_ap_filiere_peche_durable.pdf

➤ **Commission Européenne // Impliquer la société civile sur les questions panafricaines**

L'objectif global de cet appel à propositions est **d'améliorer la contribution des organisations de la société civile (OSC) à la prise de décision et au processus de formulation de politiques au niveau continental en Afrique, en particulier dans les domaines de la bonne gouvernance et de la démocratie, des droits de**

l'homme, de la paix et de la sécurité et des droits des femmes. Les objectifs spécifiques du présent appel à propositions sont les suivants : i) Accroître la capacité des OSC à contribuer à une mise en œuvre et un suivi plus efficaces des instruments juridiques continentaux et à une prise de conscience accrue des individus de leurs droits; ii) Soutenir une participation et contribution accrues des OSC aux processus de prise de décision et de formulation des politiques et à l'établissement de nouvelles normes au niveau continental. Quatre lots thématiques sont identifiés dans le cadre de cet appel à propositions : **LOT 1 – Soutien à mise en œuvre opérationnelle de l'architecture africaine de gouvernance (AAG)** : L'AAG est le cadre politique et institutionnel visant à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique. Les demandes soumises dans le cadre de ce lot doivent **soutenir la participation des organisations de la société civile à l'AAG et leurs efforts de vulgarisation de l'AAG**, ainsi que **faciliter l'interaction entre la société civile et les institutions de l'UA** sur les questions liées à l'AAG. **LOT 2 - Contribution de la société civile à un système africain des droits de l'homme fort et indépendant** : Dans ce lot, les efforts des OSC pour accroître et mieux structurer leur collaboration avec les institutions du système africain des droits de l'homme seront appuyés. Les OSC seront également encouragées à contribuer aux initiatives de l'UA dans ce domaine, en particulier celles en lien avec les priorités conjointes du Dialogue UA-UE sur les droits de l'homme. **LOT 3 – Appui à la participation de la société civile à la mise en œuvre de l'agenda pour la paix et la sécurité en Afrique** : Ce lot soutiendra la participation des OSC dans la formulation de politiques et/ou dans la mise en œuvre d'activités spécifiques de consolidation de la paix et de prévention des conflits. **LOT 4 - Contribution de la société civile à la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique** : Ce lot vise à appuyer les organisations de la société civile afin de contribuer à une meilleure application des droits des femmes, de mettre en œuvre les politiques prioritaires de l'UA dans ce domaine et de faciliter l'inclusion des droits des femmes dans la formulation des politiques de l'UA. **Les demandes ne doivent cibler qu'un seul lot thématique qu'elles doivent clairement spécifier. Les demandes peuvent tâcher de répondre à un seul des deux objectifs spécifiques ci-dessus ou à tous les deux.** Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à **20 000 000 d'euros**. L'administration contractante se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles. Enveloppe indicative par lot: Lot 1: **5 000 000 d'euros** ; Lot 2: **5 000 000 d'euros** ; Lot 3: **5 000 000 d'euros** ; Lot 4: **5 000 000 d'euros**. Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les montants minimum et maximum suivants: • **Montant minimum: 2 000 000 d'euros** ; • **Montant maximum: 5 000 000 euros**. Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit respecter le **pourcentage maximum de 90 % du total des coûts éligibles de l'action. La subvention peut couvrir l'intégralité des coûts éligibles de l'action si cela est indispensable à sa réalisation.** Si tel est le cas, le demandeur doit justifier le financement intégral. Le présent appel à propositions à des exigences spécifiques pour le demandeur et le(s) codemandeur(s) : **1) Le demandeur principal doit agir avec au moins un codemandeur. Le demandeur principal et son/ses codemandeur(s) doivent au moins inclure une organisation africaine et une organisation européenne.** Les demandes qui ne répondent pas à cette condition seront rejetées. **2) Les demandeurs sont invités à assurer la participation de diverses parties prenantes** telles que des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes de réflexion / instituts de recherche, des organisations de médias, des organisations de jeunesse et des organisations dirigées par des jeunes, des organisations de femmes. **3) Uniquement pour le Lot 2, les demandeurs (demandeur principal ou au moins un codemandeur) doivent avoir le statut d'observateur auprès de la CADHP ou être membre du groupe de travail de la CADHP.** La durée initiale prévue d'une action **ne peut pas être inférieure à 24 mois ni excéder 36 mois. Les actions doivent être mises en œuvre en Afrique et chercher à avoir un impact au niveau continental. Les actions mises en œuvre dans un seul pays ne sont pas éligibles.**

La date limite de soumission des notes succinctes de présentation est fixée au **13 mai 2016 à 16h00 (date et heure de Bruxelles)**.

Informations complémentaires : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1457703890252&do=publi.detPUB&searchtype=QS&orderby=upd&orderbyad=Desc&nbPubliList=15&page=1&aoref=150550>

➤ **Fondation de France // Écosystèmes, agricultures et alimentation : projets de recherche-action**

Cet appel à projets propose aux acteurs locaux et aux chercheurs de s'associer et transférer les savoirs paysans aux connaissances académiques afin de tester, mettre en œuvre, capitaliser et diffuser des expérimentations locales de productions alimentaires, détachées de leur contexte technique et professionnel, et intégrées dans des projets d'aménagement du territoire en lien avec les usagers. La Fondation de France souhaite encourager quelques initiatives innovantes dans la durée. Les initiatives concernées sont celles qui croisent : **i)** des expérimentations qui visent à réduire les impacts négatifs des systèmes agricoles et alimentaires sur l'environnement et les écosystèmes, favorisant ainsi la diversité des pratiques agroécologiques avec **ii)** des démarches valorisant les besoins des consommateurs (accessibilité économique, besoins nutritionnels, socio-culturels, pratiques alimentaires, attentes environnementales, etc.) dans la perspective d'une alimentation durable et pour la santé humaine à long terme. Cet appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif et aux organisations collectives d'acteurs ainsi qu'aux laboratoires de recherche. La priorité sera donnée **aux projets co-portés entre plusieurs structures, impliquant les chercheurs, les producteurs, les acteurs locaux, les collectivités et les citoyens consommateurs**. Le soutien de la Fondation de France est apporté sous forme **d'une subvention annuelle ou pluriannuelle. Elle pourra co-financer les frais liés à la mise en œuvre du projet, y compris la capitalisation, la diffusion et l'essaimage des initiatives, les salaires des personnels dédiés (en dehors des emplois publics déjà financés) voire quelques investissements**. Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org, rubrique Trouver un financement. L'envoi du dossier se fait par courriel à : environnement@fdf.org et par courrier postal en deux exemplaires à l'adresse suivante: **Fondation de France Programme Environnement Écosystèmes, agricultures et alimentation 40, avenue Hoche 75008 Paris** Date limite de réception des dossiers : **21 mai 2016**.

Informations complémentaires : http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/ecoagri_2016.pdf

➤ **Fondation de France // Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires**

Pour dépasser les difficultés matérielles qui freinent l'accès à l'emploi, pour saisir les opportunités ouvertes par l'émergence de nouveaux modes de consommation, pour créer des emplois qui répondent à des besoins sociaux, la Fondation de France constate que des initiatives citoyennes locales permettent de construire ensemble de nouvelles solutions. L'appel à projets « Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires » vise à **faire émerger ces réponses territorialisées, innovantes et solidaires** à travers les objectifs suivants : **i)** Lever les freins matériels à l'accès à l'emploi (accès aux moyens de transports, prise en charge d'enfants, logement près du lieu de travail...). **ii)** Elaborer des réponses qui permettent de préparer à l'emploi de demain - en particulier pour les personnes vulnérables. **iii)** Soutenir l'innovation sociale pour inventer des modes de consommations plus respectueux du travail et de l'environnement : développement des circuits courts, mutualisation d'emplois saisonniers. Cet appel à projets s'adresse à des : • Organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée (associations et, éventuellement, coopératives dont l'activité relève de l'intérêt général). • Regroupements de structures permettant de construire une offre de services territorialisée. **NB : Dans tous les cas, l'aide de la Fondation de France sera affectée à une structure juridiquement non lucrative**. Ce programme peut soutenir: **a)** le démarrage de projets de terrain et leur développement; **b)** les initiatives qui permettent de consolider une ou des structures par la diversification de leurs activités ; **c)** la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences. **La Fondation de France financera des investissements matériels et immatériels ainsi qu'une aide ponctuelle au fonctionnement**. Elle encourage les coopérations entre différents acteurs et **porte une attention particulière à la participation des usagers à tous les stades du projet et aux questions**

liées à l'insertion socio-professionnelle, au maintien dans l'emploi, à la création d'emploi, à la qualité de vie au travail. Dates limites de candidatures : **31 mai 2016 inclus**.

Informations complémentaires :

http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/appele_a_projet_emploi_2016.pdf

➤ UNESCO // Fonds International pour la Promotion de la Culture

Le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) vise à promouvoir : **a)** les cultures en tant que sources de connaissances, de sens, de valeurs et d'identité ; **b)** le rôle de la culture pour le développement durable ; **c)** la créativité artistique sous toutes ses formes, dans le respect de la liberté d'expression ; **d)** la coopération culturelle régionale et internationale. Etes-vous **artiste** ou **créateur** ? **Une ONG** ou **un organisme privé à but non lucratif** ou **un organisme public** dont les activités contribuent à **promouvoir la culture et la création artistique** ? Si votre projet répond aux critères indiqués dans les Directives opérationnelles du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC), vous pouvez soumettre votre candidature afin de bénéficier d'un soutien financier du Fonds. La priorité est donnée aux jeunes artistes et créateurs ayant **entre 18 et 30 ans**. Seul un nombre limité de projets pourra bénéficier d'un soutien financier. La date limite pour soumettre votre demande de cofinancement est **le 31 mai 2016 à midi HAEC - heure de Paris, France**. Si vous avez des questions concernant l'appel à projets veuillez les adresser au courriel: infoifpc@unesco.org.

Informations complémentaires : <http://fr.unesco.org/ifpc/content/soumettre-demande/appele-projets>

➤ Conseil Régional d'Ile-de-France // Chantier-école

Le dispositif chantier école est né du constat que les méthodes d'apprentissage traditionnelles ne répondent pas aux besoins de tous les publics en recherche d'emploi qui souhaitent engager une formation. **Il s'adresse à des personnes en recherche d'emploi qui souhaitent acquérir ou retrouver des gestes professionnels et savoir-faire de base, par le biais d'une approche basée sur la pratique**. Par ce dispositif, la Région soutient une démarche de formation alternative, majoritairement basée sur des mises en situation pratiques dans le cadre d'une réalisation collective « grandeur nature » et complétée par un accompagnement socio-professionnel individualisé. **Son objectif est l'accès de jeunes et adultes en recherche d'emploi, à plus ou moins court terme, à un emploi durable (Contrats d'une durée supérieure ou égale à 6 mois, ou CDI, en alternance ou non) ou à une formation qualifiante**. Sont éligibles au financement régional : **i)** Les collectivités locales ; **ii)** Toute structure locale, notamment associative, en particulier si elle est impliquée dans les domaines l'emploi, de l'insertion et du développement économique (notamment les PLIE, Maisons de l'emploi, missions locales). L'appel à projet est ouvert **jusqu'au 31 mai 2016**. Le dossier de demande doit être déposé **exclusivement en ligne**, via la plateforme des aides régionales (PAR) <https://par.iledefrance.fr>.

Informations complémentaires : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/chantier-ecole>

➤ Fondation de France // Prisons

La Fondation de France soutient des actions permettant de : **i)** Favoriser la continuité des soins afin de prévenir les ruptures de traitements et mettre en place l'accès aux soins à la sortie. **ii)** Favoriser le maintien des relations entre les personnes détenues et leurs proches. **iii)** Soutenir l'accompagnement à la sortie des personnes détenues en renforçant les offres ou les possibilités d'hébergement. Les projets proposés devront **prendre en compte la régularisation des droits sociaux des personnes détenues ou sortant de prisons afin de faciliter leurs démarches à la sortie**. L'appel à projets s'adresse aux associations et à toutes les structures à but non lucratif qui accompagnent des personnes au cours de leur détention et à leur sortie. Les projets seront analysés selon les critères suivants : • l'accompagnement global des personnes, avec une articulation avérée de la prise en charge sur les plans sanitaire, social, hébergement, etc. ; • le partenariat et le travail en réseau entre les associations, l'institution pénitentiaire et les structures de droit commun ; • le caractère innovant de l'action, en rapport avec le contexte local ; • la prise en compte de l'entourage familial ; • la prise en compte des acteurs des lieux de détention dans le montage des actions ; • le souci de l'évaluation.

Le dossier de demande de subvention devra être adressé en deux exemplaires par courrier et par mail **avant le 1er juin 2016** à : **Sophie Lasserre – Appel à projets Prisons Fondation de France 40, avenue Hoche – 75008 Paris** Tél. : 01 44 21 31 44 prisons@fdf.org

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/prisons>

➤ **Fondation de France // Vieillir acteur et citoyen de son territoire**

Cet appel à projets vise à soutenir des actions innovantes ou expérimentales qui favorisent **l'implication et la participation des habitants âgés dans tous les domaines de la vie locale et leur reconnaissance comme citoyens à part entière, acteurs du développement local, à titre individuel et en tant que groupe social**. Il convient donc de leur offrir des opportunités d'expression et d'engagement, la possibilité de participer jusqu'au bout de la vie aux évolutions de la société, en particulier technologiques, tout en anticipant et en accompagnant les ruptures ou pertes liées au vieillissement. Les trois axes concernés par cet appel sont : **Axe 1 : Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'agir sur son territoire** : Il s'agit de permettre aux personnes de préserver leur autonomie, de conserver un pouvoir sur leur propre vie et sur l'environnement local, de restaurer leur sentiment de pouvoir compter sur les autres et d'être utiles. **Axe 2 : Mettre les nouvelles technologies au service du lien social** : Il s'agit de favoriser la continuité ou la création de liens sociaux et solidaires via des solutions technologiques conçues avec les personnes âgées et adaptées à leurs attentes. **Axe 3 : Anticiper et accompagner les étapes et les ruptures qui marquent le vieillissement** : Il s'agit, en mutualisant les ressources et les compétences des différents acteurs concernés, de lutter contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et la ségrégation des âges. Il importe d'être attentifs ensemble aux pertes et aux ruptures qui risquent de conduire à l'isolement et au retrait subi de la vie de la cité, voire à des situations de détresse. Une attention particulière sera accordée **aux projets permettant de mieux repérer et impliquer les personnes les plus isolées ou vulnérables qui restent méconnues des dispositifs classiques**. Le dossier complet **en format Word uniquement accompagné des annexes** (au format PDF) sera adressé **avant le 8 juillet 2016** par courriel et par voie postale en deux exemplaires à l'adresse correspondant à votre département (voir la carte).

Informations

complémentaires :

http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/vieillir_acteur_v3.pdf

➤ **Conseil Général de l'Orne // Demande de subvention pour les associations**

Afin de simplifier vos démarches de demande de subvention, le Département de l'Orne met à votre disposition les fichiers des dossiers de demande de subvention. Deux types de dossiers vous sont proposés : **i) un dossier simplifié** pour les demandes de subventions **de moins de 23 000 €** ; **ii) un dossier plus complet** pour les demandes de subventions **d'au moins 23 000 €**. Les dossiers de demande de subvention doivent être impérativement retournés, **avant le 15 septembre de l'année précédant le démarrage de l'action pour laquelle la subvention est sollicitée**, à l'adresse suivante : **Conseil général de l'Orne 27, boulevard de Strasbourg BP 528 61017 ALENCON CEDEX** Tél : 02.33.81.60.00

Informations complémentaires : <http://www.orne.fr/demande-subvention-associations>

➤ **Fondation de France // Habitat, développement social et territoires**

Depuis 14 ans, le programme Habitat de la Fondation de France soutient des projets de logement stable, principalement pour un public qui se retrouve exclu des dispositifs de droit commun. Pour réagir à la pénurie de logements sociaux, le programme Habitat souhaite également encourager l'implication des habitants, la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux. Enfin, à l'échelle d'un quartier ou d'un bourg, la Fondation de France veut favoriser la participation durable des habitants à l'aménagement de leurs espaces communs de vie. Cet appel à projets concerne les organismes à buts non lucratifs ayant un projet d'intérêt général. **Axe 1 : Un habitat choisi, accessible aux ménages les plus fragiles** : Une attention particulière sera apportée : • aux solutions de logements répondant aux besoins des travailleurs précaires ; •

aux dynamiques de groupes d'habitants permettant l'amélioration. **Axe 2 : Vivre ensemble dans son territoire : des habitants impliqués dans leurs lieux de vie** : les projets financés doivent être participatifs et favoriser l'implication des habitants et la recherche de solutions collectives dans l'aménagement de l'espace public, la gestion renouvelée de ces espaces et la construction d'un mieux vivre ensemble. Les projets devront répondre aux critères de sélection suivants : **i)** Les personnes en situation de fragilité sont prises en compte de manière durable ; **ii)** l'implication des bénéficiaires est essentielle. **iii)** la prise en compte des ressources des ménages (le « reste à vivre ») pour sécuriser leur projet d'habitat dans la durée ; **iv)** le projet doit favoriser la diversité de l'habitat et des populations ; **v)** les solidarités de proximité sont encouragées pour contribuer au « vivre ensemble » ; **vi)** l'appui de partenaires financiers est vivement souhaité. **vii)** la demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet. **Une attention particulière sera portée à l'innovation sociale et à l'implication citoyenne de toutes les catégories de populations et d'âges.** Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé **avant le 9 septembre 2016** pour la deuxième session, par voie postale et par mail à l'adresse correspondant à votre département (voir carte).

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/habitat>

➤ **Fondation de France // Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées**

Les dispositifs légaux engagent les pouvoirs publics à garantir aux personnes handicapées leur participation à la vie sociale. Force est néanmoins de constater que les personnes handicapées demeurent encore largement exclues de la vie sociale. Qu'il s'agisse de leur participation aux services de la cité, de leur implication directe aux projets qui les concernent, ou tout simplement de l'expression de leur sexualité, des progrès sont encore nécessaires. Leur intégration dans la société passe donc par des actions en faveur de l'égalité des droits. C'est pour cette raison que la Fondation de France a lancé ce programme d'action consacré à **l'amélioration de la vie sociale des personnes handicapées**. Cet appel à projet vise à : **i)** Encourager l'accès de tous à tout ; **ii)** Développer la participation directe des personnes handicapées aux projets qui les concernent ; **iii)** Favoriser leur vie affective et sexuelle et leur parentalité. Il s'adresse à des : • organismes à but non lucratif (associations, centres sociaux, maisons de quartier, etc.), • collectif d'usagers, • établissement publics ou médico-sociaux, • coopératives, • offices HLM, • collectivités locales ou territoriales. Date limite de candidature : **4 avril et 21 septembre 2016** - personneshandicapees@fdf.org

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/vie-sociale-et-citoyennete-des-personnes-handicapees>

Opportunités de financements continues sur l'année

➤ **Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale**

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation, d'enseignement supérieur, de santé.** Modalités d'intervention : **i)** le niveau d'accompagnement des projets par la Région **est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens)**. Le **taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles** pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est faible et **de 15 %** pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. **Le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet** ; il pourra concerner un **programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans)**. **Les dépenses éligibles sont** : • **les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud** : travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ; • **les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud** : frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture,

hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraiements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ; • **les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne** (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...) ; • **les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement** (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1^{er} semestre, **au moins 4 mois avant le démarrage du projet**, • pour le 2^{ème} semestre, **au moins 6 mois avant le démarrage du projet**.

Informations complémentaires : http://www.bretagne.bzh/jcms/l_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale

➤ **COALLIA // Appel à projets – Co-développement**

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • **de l'éducation et de la formation** • **des équipements collectifs (eau, électricité...)** • **de la santé** • **du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

➤ **Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades**

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : Jessica.Rudent@fdf.org.

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

➤ **Fondation Seligmann // Concours " Vivre ensemble contre le racisme "**

Dans le cadre de **son concours « Vivre ensemble contre le racisme »**, la Fondation Seligmann décerne, à la fin de chaque année scolaire, plusieurs prix **d'un montant de 1 000 €** récompensant la réalisation par des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, de projets traduisant leur désir du « Vivre ensemble », leur refus du racisme et du communautarisme. Ce concours est exclusivement réservé aux établissements **de Paris, de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis**, et les lauréats sont désignés par un jury, choisi par le Conseil d'administration de la

Fondation, qui se réunira **en mai 2016** pour délibérer. Les candidatures sont à adresser **avant le 15 avril 2016** par courrier postal ou électronique à : **Fondation seligmann, BP 50 019, 75721 Paris cedex 15**
fondation-seligmann@fondation-seligmann.org

Informations complémentaires : fondation-seligmann@fondation-seligmann.org

➤ **Trophées Solidaires**

L'objectif des Trophées Solidaires est **de favoriser l'engagement des étudiants dans des projets solidaires et permettre une valorisation de ceux ci dans leur parcours personnel et professionnel**. Pour atteindre cet objectif, le site internet des Trophées Solidaires et ses partenaires proposent aux étudiants et à leurs établissements un espace de services et de mise en contact, lieu unique facilitant la découverte des acteurs de la solidarité et permettant les échanges et le partage des expériences et des savoirs faire ! Les Trophées solidaires et ses partenaires organisent **un concours biannuel** pour récompenser et valoriser les meilleurs projets. Trois types de structures participent et soutiennent les Trophées. **i) Les établissements du "réseau des écoles solidaires"** constitués d'établissements reconnaissant le sérieux et les acquis des projets solidaires, humanitaires ou de développement durable menés par les étudiants. **ii) Les acteurs de la solidarité** offrant des services ou des prix au concours des Trophées solidaires. **iii) Les Associations et ONG** qui proposent aux étudiants des projets auxquels ils peuvent s'associer ou avec lesquels des rencontres et des formations enrichissantes sont proposés. Le concours des Trophées Solidaires est une compétition amicale ouverte à tous les étudiants français et francophones de l'enseignement supérieur (post bac). Les équipes d'étudiants peuvent concourir dans une des deux catégories suivantes : ▫ Projets de proximité (**5 000 €**). ▫ Projets à l'international (**5 000 €**) ▫ Un prix spécial de **1000 € sera attribué par le public**. Dans chacune des deux catégories, plusieurs projets seront primés et récompensés par nos partenaires pour leur exemplarité :
• **Prix pour l'enfance – UNICEF** ; • **Prix de la communication - Fondation Gloriamundi** ; • **Prix de la collecte de fonds - Association française des Fundraisers** ; • **Prix de l'entrepreneuriat social - Groupe SOS**.

Le délai des inscriptions est fixé à la **mi-avril 2016**

Informations complémentaires : <http://www.trophees-solidaires.fr/presentation>

➤ **OIF // Edition Limitée : Appui au développement de carrière des créateurs Mode-Arts du textile et accessoires**

L'O.I.F lance l'appel à candidatures pour le programme "Édition limitée", qui vise à soutenir l'accès à la formation des créateurs dans le secteur de la mode et des arts du textile. Il s'agit de **faciliter l'accès à la formation des créateurs et de promouvoir la recherche, la création artistique, les savoir-faire traditionnels et l'innovation dans le secteur de la mode et des arts du textile. Une attention particulière est portée aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des créateurs dans leur région ou en dehors de celle-ci**. Cet appel s'adresse **aux créateurs de mode, stylistes âgés de 20-35 ans, résidant et travaillant dans les pays francophones du Sud, de l'Europe Centrale et Orientale, membres de la Francophonie**. La requête ne peut concerner que : **i) la participation à une résidence, un atelier de renforcement des métiers auprès d'un maître d'art francophone, ii) une formation en développement de projets. L'aide accordée concerne la prise en charge des frais de transport international, d'hébergement, de séjour**. Par ailleurs, l'OIF appuie la présentation de collection de l'artiste dans le cadre d'une manifestation ainsi qu'une publication présentant ses travaux.

Date limite de candidatures : **15 avril 2016**

Informations complémentaires : <http://artsetcreations.francophonie.org/>

➤ **Prix Anzisha pour les plus jeunes entrepreneurs d'Afrique**

Après cinq années de succès, le prix Anzisha investit davantage pour trouver, célébrer et étendre son prix aux jeunes entrepreneurs d'Afrique. Et tandis que nous lançons notre ambitieuse recherche des 12 meilleurs entrepreneurs de cette année, renseignez-vous sur **l'Anzisha Prize Tour 2016** à travers les villes du continent !

La phase de candidature du **6e Prix Anzisha** (<http://www.AnzishaPrize.org>) est à présent ouverte et avec elle la chasse **aux entrepreneurs africains de moins de 22 ans parmi les plus jeunes et les plus innovateurs socialement et commercialement**. L'African Leadership Academy (ALA) et la Fondation MasterCard, co-organisatrices du Prix Anzisha, sont également heureuses d'annoncer une augmentation significative de l'aide offerte aux entrepreneurs sélectionnés au cours des cinq prochaines années. **Chacun des 12 finalistes recevra dorénavant une bourse de 7 500 \$** ainsi que le soutien de la Youth Entrepreneur Support Unit (YES-U) au sein de l'ALA, comprenant **une formation intensive lors de l'Anzisha Week, du mentorat et des services de consultation, des possibilités de voyage pour étendre son réseau et de l'équipement professionnel**. En outre, une nouvelle catégorie de prix s'élevant à **25 000 \$** a été créée pour saluer les boursiers d'Anzisha ayant créé davantage de valeur sociale et économique par le biais de leurs entreprises en mettant efficacement à profit les possibilités offertes par leur association avec ALA. Cela porte le montant total de la cagnotte à **100 000 \$ par an**, le gagnant du **Grand prix** remportant **25 000 \$**, le **premier finaliste** remportant **15 000 \$** et le second finaliste, **12 500 \$**. **Les neuf autres finalistes recevront chacun 2 500 \$**. La phase de candidature se clôturera le **15 avril 2016**.

➤ Prix Convergences 2016

Vous menez un projet à fort impact social ou environnemental ? Votre projet est mené en partenariat avec une entreprise ou un acteur public ? Candidatez en proposant votre projet et devenez le prochain Lauréat du Prix Convergences ! Depuis 2011, les Prix Convergences récompensent chaque année des partenariats innovants entre des partenaires solidaires, publics et privés, engagés pour un monde équitable et durable. **i) Le Prix Europe** : ce prix récompense un projet dont les bénéficiaires sont majoritairement situés sur le territoire des pays de l'Union européenne. **ii) Le Prix International** : ce prix récompense un projet dont les bénéficiaires sont majoritairement situés en dehors du territoire des pays de l'Union européenne. Cette année, en plus des Prix Europe et International, **un Prix spécial « Villes et territoires durable »** pourra être décerné à un projet particulièrement pertinent et innovant pour le développement de villes et territoires durables. La cérémonie de remise des prix aura lieu lors du 9ème Forum Mondial Convergences, le 7 septembre 2016 (sous réserve de confirmation des dates du Forum). **Offrez de la visibilité à votre projet et présentez vos actions concrètes pour la co-construction d'un monde « Zéro exclusion, Zéro carbone, Zéro pauvreté. »**

Candidatez **avant le 17 avril 2016 à minuit**.

Informations complémentaires : http://www.mpcoopdev.org/wp-content/uploads/2016/03/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-des-Prix-Convergences_2016.pdf

➤ Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes 2016

Le Prix annuel distingue **les innovations et contributions exceptionnelles apportées par des personnes, institutions et organisations non gouvernementales en faveur de la promotion de l'éducation des filles et des femmes**. Premier Prix UNESCO de cette nature, il est unique dans sa capacité à mettre en valeur des projets de qualité qui améliorent et promeuvent les perspectives d'éducation des filles et des femmes, et par là-même, la qualité de leur vie. Financé par le Gouvernement de la République populaire de Chine, le Prix sera remis chaque année à **deux lauréats**, qui recevront **un montant de 50 000 dollars chacun** en reconnaissance de leurs contributions exceptionnelles et afin de poursuivre leurs travaux dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes. L'UNESCO invite désormais les États membres et les organisations non gouvernementales en partenariat officiel avec l'UNESCO à soumettre les candidatures de personnes ou entités ayant œuvré efficacement à faire progresser l'éducation des filles et des femmes. **Veillez noter que les candidatures spontanées ne seront pas considérées**. Le Prix contribuera à la réalisation des priorités globales de l'Organisation et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à l'Objectif de développement durable 4 sur l'éducation et à l'Objectif 5 sur l'égalité entre les sexes.

Date limite de soumission des candidatures : **20 avril 2016 (minuit heure de Paris)**.

Informations complémentaires : http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/call_for_nominations_2016_unesco_prize_for_girls_and_womens_education/#.VvGYs_vhCHu

➤ Fondation de France // Bourses aux jeunes sans soutien familial

La Fondation de France attribue des bourses à de jeunes majeurs résidant sur les territoires couverts par ses fondations régionales Méditerranée et Grand Ouest. Les projets présentés peuvent concerner prioritairement la poursuite d'études ou l'accès à une formation professionnelle (frais d'inscription, achat de fournitures, séjour d'étude à l'étranger...), mais aussi l'entrée dans la vie professionnelle (aide à la mobilité, permis de conduire...), l'accès à un logement (caution, équipement...) et, d'une façon plus générale, tout ce qui est de nature à favoriser un meilleur départ dans la vie. Les bourses sont destinées à **tout jeune majeur de 18 à 25 ans, privés de soutien familial, bénéficiant de l'accompagnement d'un travailleur social**. Elles sont notamment, mais pas exclusivement, destinées aux jeunes sortant des dispositifs de suivi de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il est important de noter que cette aide est ponctuelle, les candidats ne peuvent en bénéficier qu'une seule fois. Si votre projet concerne le périmètre d'intervention de la **Fondation de France Méditerranée** : le dossier est à retourner par courrier en deux exemplaires et par mail **au plus tard le 15 avril 2016**. Si votre projet concerne le périmètre d'intervention de la **Fondation de France Grand Ouest** : le dossier est à retourner par courrier en deux exemplaires et par mail **au plus tard le 22 avril 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/bourses-aux-jeunes-sans-soutien-familial-1>

➤ Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient la **circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux**. Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci**. Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival**. Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2

➤ Culture Aventure // Bourse AVI International

Cette Bourse récompense chaque année **3 projets de solidarité internationale** et offre leur **assurance voyage à leurs participants**. Pour être éligible, votre projet doit comporter une dimension de "solidarité internationale". Il implique **un échange entre ses participants et des populations de culture ou de pays différents**. Cet échange peut être matériel, culturel, scientifique, pédagogique, social, etc. Le porteur de projet doit être **majeur et résider en France, en Belgique ou en Suisse** au moment de la soumission du projet, au moment de la soirée de remise des prix et à son retour de voyage. Il doit jouer un rôle significatif dans le projet défendu et effectuer dans son cadre, **un voyage de 2 à 12 mois**. Date limite de dépôt des dossiers : **2 mai 2016**.

Informations complémentaires : www.avi-international.com ou www.culture-aventure.fr, rubrique "Bourse"

➤ Fondation SNCF // Coups de cœur solidaires 2016

Vous êtes salarié du Groupe SNCF, engagé dans une association qui agit en faveur des personnes en difficulté ? Postulez à l'appel à projets Coups de cœur solidaires : chaque année, la Fondation SNCF apporte un soutien financier de **1 000 €, 2 000 € ou 3 000€** à des centaines de projets portés par des salariés bénévoles. Cette année, pour la première fois, il concernera les **salariés du Groupe SNCF - SNCF, SNCF Mobilités, SNCF Réseau, SNCF Logistics et KEOLIS** - qui sont **engagés dans une association** qui agit en

faveur des personnes fragiles ou défavorisées, sur le territoire français. **Jusqu'au 10 mai 2016**, vous pourrez soumettre votre projet, en faveur des personnes fragiles ou défavorisées, [ici](#). C'est au salarié bénévole d'initier le dossier de candidature.

Informations complémentaires : <https://www.fondation-sncf.org/index.php/coups-de-coeur-solidaires>

➤ [IFIC // Concours ELLEsgrithme](#)

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF), par l'intermédiaire de l'Institut de la francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et la formation à distance (IFIC) lance, à l'occasion de la journée internationale des femmes, le concours L-gorithme destiné **aux femmes francophones**, sans distinction de pays, en vue de promouvoir le développement d'applications mobiles en langue française dans le domaine du numérique éducatif. L'objectif général de ce concours **est d'apporter un appui à la création d'applications mobiles par des femmes, dans le domaine du numérique éducatif et en langue française**. Les trois meilleures réalisations recevront un prix et leur promotion sera assurée par l'IFIC. **Seules les femmes sont éligibles à ce concours**. Les intéressées adresseront leur candidature via la plateforme <http://formulaires.auf.org>, en téléchargeant le formulaire dûment rempli. Les candidatures doivent être transmises **avant le 8 juin 2016 (minuit GMT +1), délai de rigueur**. Toute information complémentaire non mentionnée dans le présent appel peut être obtenue auprès de l'IFIC, en écrivant à femmes-ific-2016@auf.org et en spécifiant dans le sujet du message le terme « Prix féminin de l'appli mobile ». Date limite de dépôt des candidatures : **08 juin 2016**.

Informations complémentaires : <http://ific.auf.org/appe-%C3%A0-region/appe-a-projet-pour-developpement-dapplication-mobile-ellesgrithme>

Dernière minute

➤ [Organisation Internationale de la Francophonie // Programme En Scène !](#)

Ce programme vise deux objectifs principaux : i) encourager la consolidation des réseaux de professionnels régionaux et l'interaction de différents acteurs autour d'un projet commun inscrit dans une dynamique territoriale des structures des Pays francophones du Sud et les Peco, ii) valoriser la complémentarité des compétences entre les structures des pays francophones du Nord et du Sud. **Une attention particulière est portée aux projets mettant en évidence les niveaux élevés de participation et d'implication des parties prenantes**. Peuvent présenter une requête : • **Les associations, entreprises culturelles, compagnies ou groupes artistiques** disposant d'un statut juridique, privé ou public, qui organisent et participent à des tournées de spectacles. Ces spectacles et expositions doivent être produits dans un pays du Sud ou de l'Europe centrale et orientale membre de la Francophonie, ou intégrer des artistes de ces mêmes pays. • **Les organisateurs d'expositions et festivals du monde entier**, disposant d'un statut juridique, qui programment ces spectacles. La requête ne peut concerner **que la seule prise en charge des frais de transport international des artistes** originaires d'un pays du Sud ou de l'Europe centrale et orientale, et y résidant. **Le montant maximal de l'aide par requête est de 12 000 euros**. Le dossier, en français, **doit être déposé en ligne** sur la plateforme dédiée à cet effet sur le site internet de l'OIF. Un exemplaire doit être transmis **par voie postale** afin de valider l'inscription en ligne, **avant fin février**. Date limite de candidature : **30 mars 2016**

Informations complémentaires : <http://artsetcreations.francophonie.org/>

➤ [Fondation Pierre Fabre // Appel à projets régionaux](#)

La Fondation Pierre Fabre lance un appel à projets régionaux destiné à soutenir des actions en faveur de l'aide à la santé dans les pays du Sud. Par cet appel à projets, la Fondation souhaite confirmer et structurer cet appui aux porteurs de projets locaux. Le réseau Midi-Pyrénées Coopdev', auquel la Fondation Pierre Fabre adhère depuis 2015, apportera son concours à cette opération. Cet appel à projets s'adresse aux **associations de petite ou moyenne taille ayant leur siège social en région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées**. L'appel à projets concerne toute initiative de développement en santé qui contribue à l'autonomisation des bénéficiaires dans les pays

pauvres et qui intervient dans les domaines suivants : **i) Lutte contre les pandémies et les maladies négligées ii) Amélioration de la santé maternelle et infantile, iii) Soutien aux systèmes de santé nationaux et promotion de l'accès aux soins médicaux, iv) Renforcement des compétences des personnels de santé, v) Développement de solutions d'e-santé.** L'objectif principal du projet doit être **d'améliorer les conditions dans lesquelles les populations des pays du sud ont accès aux soins ou aux médicaments de qualité et/ou de renforcer les compétences des personnels de santé** (médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, agents de santé...). Chaque année, la Fondation Pierre Fabre alloue une enveloppe de **50 000 €** répartis en dotations pouvant aller **de 5 000 € à 15 000 € par projet**. Une même association pourra soumettre plusieurs projets distincts cependant, un seul pourra être retenu. Les dossiers sont à adresser à la Fondation Pierre Fabre : Par mail à : veronique.teyssie@fondationpierrefabre.org. L'appel à projets est ouvert jusqu'au **30 mars 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationpierrefabre.org/fr/suivre-notre-action/lancement-dun-appel-projets-regionaux-de-la-fondation-pierre-fabre>

➤ **Agence des micro-projets // Dotation printemps 2016**

Les Dotations sont destinées à soutenir des microprojets de solidarité internationale dans les pays éligibles au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Le montant des dotations est **compris entre 2 000 € et 15 000 € par projet**. Les dotations peuvent financer **jusqu'à 75 % du budget total du projet** (hors valorisations). Les projets peuvent concerner **toutes les thématiques du développement**. Pour être éligible : **i) L'association porteuse doit-être : de droit français, existant depuis + de 2 ans, disposant de moins de 250 000 € de ressources annuelles ; ii) Le projet doit être réalisé entre 1 et 3 ans ; iii) Le projet doit être réalisé avec un partenaire local** (personne morale) ; **iv) Le projet doit être réalisé dans un pays éligible au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. V) Le projet doit répondre aux critères traditionnels de tout projet de développement: intégration dans son contexte, lien avec le dispositif institutionnel, pérennité, participation des bénéficiaires, indicateurs de résultats, etc.** Date limite de candidature : **31 mars 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.agencemicroprojets.org/financements/acces-aux-financements>